

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Gilles Simeoni
Président du Conseil exécutif de Corse
Mercuri u 30 di maghju 2018

INTRODUCTION

Ce budget primitif est le premier de la nouvelle Collectivité de Corse.

Sa présentation et sa discussion, parce que ce sont des actes fondateurs de l'action de la nouvelle institution, sont donc nécessairement constitutifs d'un moment solennel, important.

Il me faut dire, à titre liminaire, qu'au-delà de son caractère matériellement volumineux, ce budget primitif est le fruit d'un travail de romain, par son ampleur, mais aussi de bénédicte, par sa complexité et son niveau de détails.

Son élaboration n'a pu se faire que grâce au dépassement de difficultés techniques considérables (récolte des éléments entre les trois collectivités ayant fusionné, procédures et nomenclatures différentes, changement d'échelle, etc...).

Je souhaite donc rendre un hommage appuyé à celles et ceux sans qui ce travail n'aurait pas été possible, au premier rang desquels le Directeur Général des Services Jean Louis Santoni, la Directrice Générale Adjointe notamment en charge des ressources et moyens, Alexandra Folacci, ainsi que tous les fonctionnaires placés sous leur autorité.

C'est certes l'usage, mais jamais sans doute l'usage n'aura-t-il été mieux fondé qu'aujourd'hui.

Merci également aux conseillers exécutifs et aux conseillers exécutifs, aux Directeurs et personnels des Agences et Offices, qui ont contribué de façon déterminante à cette construction budgétaire.

Merci, bien sûr, au Président de l'Assemblée de Corse et au Secrétariat Général de l'Assemblée, aux Présidents et élus des deux groupes de la majorité Femu a Corsica et Corsica Libera ainsi qu'à leurs attachées et attachés, pour le dialogue fécond qui a nourri l'élaboration de ce document, un dialogue que nous nous efforcerons de renforcer et d'approfondir dans le cadre de la préparation des prochains documents budgétaires.

Merci enfin, au CESEC et à son Président, ainsi qu'à la Commission des finances et son Président, pour la qualité des questions et remarques formulées lors de la présentation du Budget primitif devant ces deux instances.

Je précise cependant que ce travail, d'une qualité technique remarquable, est nécessairement non totalement complet : il reste des données à affiner, des instruments de mesure et de contrôle budgétaires à créer, il y a aussi une administration en train de se construire, et ce travail impactera le rythme et les modalités de l'exécution budgétaire...

Mais, au-delà de ces limites inéluctables, l'essentiel est là, entre vos mains et sous vos yeux : un budget primitif d'une qualité, aussi bien sur la forme que sur le fond, qui a été soulignée par toutes celles et ceux qui ont déjà eu à en connaître et à faire valoir leur avis, et notamment le CESEC et la Commission des finances.

La volonté qui a guidé le Conseil exécutif de Corse pour l'élaboration de ce document est claire : nous voulions qu'après à peine cinq mois d'existence de la nouvelle Collectivité de Corse, et au moment où celle-ci va commencer son action, les élus de l'Assemblée de Corse au premier chef, mais aussi les autres élus de l'île et l'ensemble des citoyens de ce pays, disposent d'un document de référence qui présente de façon claire et accessible l'ensemble des données budgétaires qui vont conditionner notre action pour l'exercice en cours et les années à venir.

Il me semble, mais nous aurons l'occasion d'en débattre, que cet objectif est largement atteint.

Aux fins précisément d'engager ce débat, je vous propose de synthétiser les grandes lignes de ce Budget primitif autour de 4 grands axes de présentation, en fait 4 façons de lire ce budget, qui sont autant d'idées-force qui en dessinent la trame :

- 1) **Une approche prospective globale** : ce budget est bâti dans un cadre prospectif sécurisant la trajectoire budgétaire de la nouvelle collectivité : haut niveau d'investissement, recours maîtrisé à l'emprunt, gestion au cordeau des dépenses, choix de ne pas activer le levier fiscal ou de ne l'activer qu'en *ultima ratio*, eu égard à la situation économique et sociale actuelle des ménages et des entreprises (étant précisé, comme relevé par le CESEC dans son avis, que la Collectivité de Corse ne dispose que de peu de marges de manœuvres au plan fiscal, d'un nombre limité de levier sur lesquels nous pouvons jouer, par rapport à ce que serait la situation, par exemple, en cas de réelle autonomie) ;
- 2) **Une approche politique** : ce budget reflète la continuité et renforcement de l'action entreprise par la majorité territoriale en 2015 (sur la méthode comme sur le fond). Nous avons été élu pour répondre à l'aspiration profonde des Corses à une véritable respiration démocratique, pour construire un nouveau modèle, pour engager et mener à bien une modification profonde de la société corse : **un paese da fà**. Equilibre à trouver entre la nécessité absolue de se conformer à cet objectif et de l'atteindre, et de le faire en tenant compte de la réalité objective de laquelle nous partons. Il ne peut pas y avoir de « table rase révolutionnaire ». Mais il ne faut pas mieux s'accommoder des fonctionnements anciens lorsqu'ils ont eu pour corollaire l'inefficacité, l'inéquité, le non-développement. Les Corses attendent de nous que nous changions profondément et rapidement les choses. Cela dépend d'eux collectivement et de chacune et de chacun

d'entre eux individuellement. Quant au rapport au temps, deux exemples, tirés de notre participation aux rendez-vous proposés par la Maire de Quenza, notre chère Roselyne Balesi, et le Maire de Bonifaziu, notre collègue et ami Jean-Charles Orsucci, à l'occasion de la visite du Ministre de la transition écologique et solidaire Nicolas Hulot : station d'épuration de Quenza, 20 ans. Station de retraitement des eaux usées de Bonifaziu : 20 ans. Et encore a-t-il fallu toute la détermination de ces deux élus pour mener enfin à bien ces entreprises. Je comprends l'impatience des Corses et j'ai conscience qu'il faut que nous allions vite et que nous obtenions rapidement des résultats. Mais tout le monde doit avoir à l'esprit qu'on ne change pas en quelques mois des situations ou des systèmes qui se sont construits au fil des décennies.

- 3) **Une approche macro-économique** : en volume et en chiffres, c'est un budget ambitieux, qui assure la continuité des opérations en cours et qui intègre une politique d'investissement volontariste au service de la construction d'une Corse émancipée, développée et solidaire ;
- 4) **Une approche méthodologique** : un budget sincère et sous-tendu par une logique de responsabilité, garante des intérêts matériels et moraux du peuple Corse et de l'équité des territoires. Un document et une vision budgétaire qui s'inscrivent dans une vision stratégique, qui se nourrit et s'enrichit de l'expression citoyenne et de la co-construction avec les autres collectivités, territoires et acteurs politiques, économiques, sociaux, et culturels.

I

Approche prospective globale : un budget bâti dans un cadre prospectif maîtrisant le recours à l'emprunt et l'appel à la fiscalité et assurant un avenir solvable pour la nouvelle collectivité

Le budget s'inscrit dans une **trajectoire financière vertueuse initiée en décembre 2015, au moment de l'accession aux responsabilités de la nouvelle majorité territoriale.**

L'analyse réalisée par le cabinet indépendant Michel KLOPER, sur le bilan des trois collectivités amenées à fusionner fait ressortir que les marges de manœuvre financières dont dispose la collectivité de Corse nouvellement créée, proviennent de l'ex collectivité territoriale de Corse, qui a connu un redressement significatif de sa situation financière du fait de la gestion menée sur les deux exercices écoulés.

Un cadre prospectif qui se projette dans la trajectoire fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, mais en l'adaptant au contexte spécifique de création de la collectivité de Corse et en refusant en l'état la contractualisation imposée par l'Etat, qui ne tient pas compte de la fusion, de ses conséquences mécaniques, et des choix budgétaires lourdement impactants et pénalisants faits principalement par le CG2A en amont de la fusion, et singulièrement dans les derniers mois précédant celle-ci.

Le cadre normé garantit une trajectoire financière viable encadrée par des ratios financiers solvables.

Les grands volumes financiers du premier budget de la collectivité de Corse :

Le volume des opérations réelles **1,257 Mds d'euros**.

Les dépenses budgétées :

- **902 M€ de dépenses de fonctionnement**, soit -2.51% par rapport aux montants votés et +1.49% par rapport aux montants réalisés sur l'année 2017 par les trois ex-entités.
- 355 M€ de dépenses d'investissement dont **320 M€ d'investissement consacrés à des dépenses** sectorielles (les 25 M€ supplémentaires correspondant au remboursement du capital de la dette) au titre des politiques publiques. 46,2% des 320 M€ d'investissement financent des opérations sous maîtrise d'ouvrage directe.

Les recettes prévues hors emprunt :

- 1,049 Mds € en fonctionnement estimée en baisse de 1.6%. (Légère hausse du produit fiscal, stabilisation du niveau des dotations et baisse des recettes sectorielles)
- 91.41 M€ en investissement dont 61M€ de recettes ventilées et 27.4M€ de recettes non ventilées.

Epargne :

- 146.7M€ représentant un taux d'épargne brut de 14%

Emprunt nouveau :

- **116.7M€ portant la capacité de désendettement à 5.6 années loin du seuil plafond de 9 ans**. L'emprunt sera réalisé en fonction des réalisations effectives. Le ratio de désendettement s'en trouvera ainsi amélioré.

Les nouvelles autorisations de programme (investissement prévu sous une forme pluriannuelle) et d'engagement (fonctionnement prévu sous une forme pluri-annuelle) :

- 319 M€ d'AP pour un stock consolidé au 31/12/2017 de 1,226 Mds€
- 513 M€ d'AE pour un stock consolidé au 31/12/2017 de 107,9 M€

Les données de cadrage budgétaire qui ont été soumis à l'Assemblée au moment du DOB, discutées et enrichies, servent de base aujourd'hui à l'élaboration du budget primitif.

Le contexte :

Un contexte économique marqué par des perspectives de croissance dans la majorité des pays européens, le maintien au niveau national d'une croissance à +1.9 % (rattrapant un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2011).

Cette amplification de la croissance a dopé les ressources fiscales permettant à la France de passer sous le seuil de 3% de déficit autorisé par Bruxelles).

Une économie corse qui présente certains signes encourageants malgré un marché du travail toujours difficile et une situation inquiétante pour nombre d'entreprises et artisans.

Une société insulaire durement touchée par des phénomènes structurels de pauvreté et de précarité.

Un contexte financier fortement marqué par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui pour la première fois décline une trajectoire normée assortie de sanctions financières pour les grandes collectivités à travers des contractualisations imposées par l'état.

Ce nouveau dispositif se substitue au prélèvement sur dotations pour associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.

La loi de finances 2018 qui confirme le transfert de TVA aux régions et apporte une garantie transitoire à la collectivité de Corse, de percevoir un niveau de dotations équivalent à celui perçu par les trois entités fusionnées.

Un contexte règlementaire qui pourrait nécessiter du fait de la fusion un probable ajustement des crédits proposées lors du budget supplémentaire en plus de l'intégration des résultats de clôture des trois comptes administratifs.

Une trajectoire financière appréhendée au regard de la situation héritée des trois entités fusionnées. Une nouvelle collectivité qui affichait fin 2017 de bons ratios de solvabilité, mais une situation pour les trois ex entités très différente, décrite lors de l'examen du DOB, dans le cadre d'un audit mené par un cabinet indépendant.

Un cadre prospectif qui se projette dans la trajectoire fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, mais en l'adaptant au contexte spécifique de création de la collectivité de Corse.

Hypothèses financières retenues dans un cadre prospectif 2018-2022 :

- Evolution des ressources : 1,5%
- Aucun levier fiscal retenu sur la période
- Investissement moyen sur la période (dépenses ventilées) : 300 M€/an (avec un pic en 2018 de 320M€ puis 290m€)
- Taux de co-financement des investissements : 35% (taux moyen constaté sur les 3 entités)
- Indicateurs de solvabilité :
 - Ratio de désendettement plafonné à 9 ans (norme Loi de programmation des finances publiques) (6,6 années sur la projection)
 - Epargne brute à 12,5% (Mi-chemin entre l'épargne brute moyenne des départements (10%) et celle des régions (15%))

L'équilibre budgétaire :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1,679 milliards d'euros

Ces mouvements sont ventilés à hauteur de 1,257 Mds€ sur des opérations réelles et 422,547 M€ sur des opérations d'ordre, dont 124.578 M€ au titre du virement de section.

Section	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	901,97 M€ (2)	1 048,68M€ (1)	354,86 M€	208,15 M€
<i>Dont ventilées</i>	<i>859,81 M€</i>	<i>106,70 M€</i>	<i>320,36 M€</i>	<i>64,01 M€</i>
<i>Dont non ventilées</i>	<i>42,16 M€</i>	<i>941,98 M€</i>	<i>34,5 M€</i>	<i>27,41 M€</i>
Autofinancement (1-2)		<i>146,71 M€ (Soit 14% des recettes réelles de fonctionnement)</i>		
Emprunt				116,73 M€
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>158,52 M€</i>	<i>136,39 M€</i>	<i>139,44 M€</i>	<i>161,57 M€</i>
<i>Virement de section</i>	<i>124,58 M€</i>			<i>124,58 M€</i>
Total	1 185,07 M€	1 185,07 M€	494,30 M€	494,30 M€
TOTAL GENERAL	Dépenses	1 679,37 M€	Recettes	1 679,37 M€

I / Les recettes inscrites au BP 2018 :

Le montant des recettes prévisionnelles totales s'établit à 1,679Mds€.

Recettes	Réelles	Ordre	Total
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>91,41 M€</i>	<i>161,57 M€</i>	<i>252,82 M€</i>
<i>Virement de section</i>		<i>124 58 M€</i>	<i>124 58 M€</i>
<i>Emprunt</i>	<i>116,73 M€</i>		<i>116,73 M€</i>

Total Investissement	208,15 M€	285,98 M€	494,13 M€
Total Fonctionnement	1 048,68 M€	136,39 M€	1 185,07 M€
Total général	1 256,83 M€	422,37 M€	1 679,20 M€

Elles se répartissent à hauteur de 422,374 M€, soit 25% en opérations d'ordre et 1,257 Mds €, soit 75% en mouvements réels.

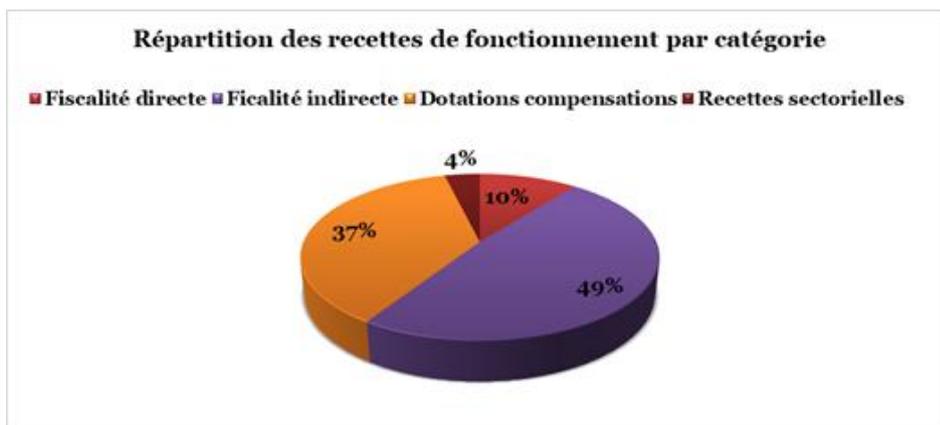
Les recettes réelles présentent un montant de 1,257 Mds€. Leur répartition met en évidence la part prépondérante des recettes de fonctionnement arrêtées à 1,049 Mds€, soit 83% des recettes, pour 208,148 M€ en section d'investissement (emprunt compris à hauteur de 116.73M€).

I.1 /Les recettes réelles de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	Montant 2017	Montant 2018	Evol 2017/2016 en %
FISCALITE (53%)	610,224	619,954	1,59%
Dont Fiscalité directe (4%)	108,954	110,66	1,57%
Dont Fiscalité indirecte (49%)	501,27	509,294	1,60%
DOTATIONS (37%)	323,46	322,03	-0,44%
Fonds de concours	7,818	8,105	3,67%
Fonds de soutien aux emprunts structurés	7,995	7,995	0,00%
Dotations et attributions de l'Etat	307,647	305,93	-0,56%
RECETTES SECTORIELLES (10%)	132,279	106,696	-19,34%
Dont dotations « sociales »	60,202	66,998	11,29%
Total	1 065,963	1 048,68	-1,62%

L'analyse détaillée qui suit est effectuée sur la base des trois grandes catégories de recettes :

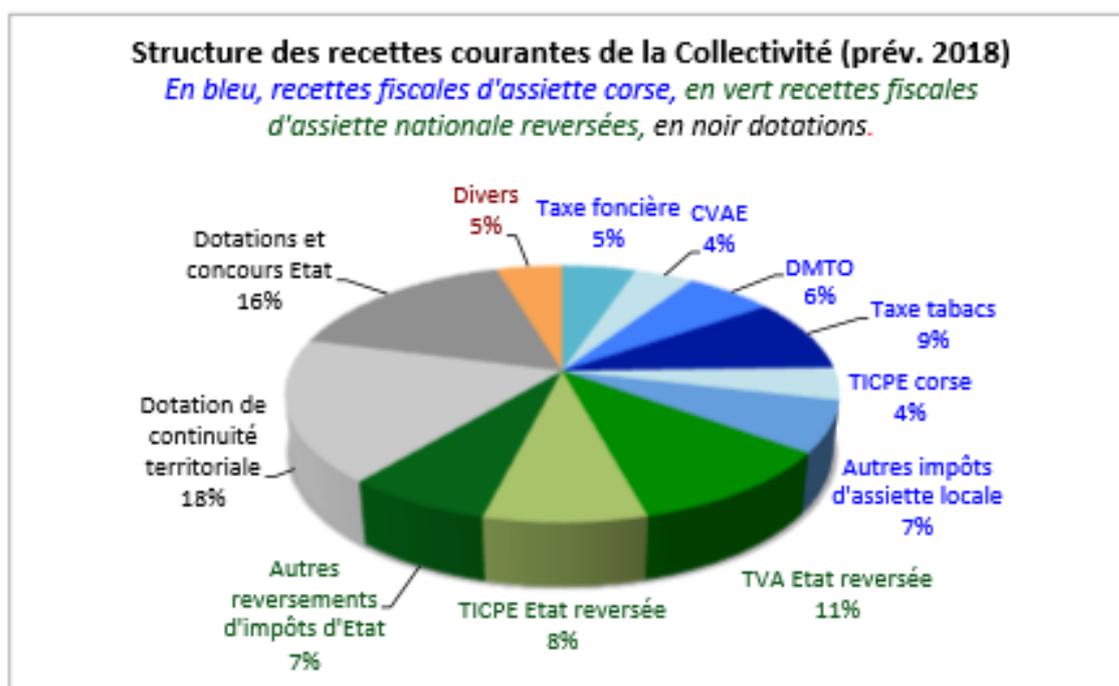
- la fiscalité (directe et indirecte) qui représente un volume de 619,954 M€,
- les dotations à concurrence de 322 (hors social) M€
- les sectorielles pour 39,698 M€ dont la part sociale à hauteur de 67m€,



La répartition par catégories de recettes met en évidence la part majoritaire constituée du produit des recettes fiscales (55%) et du produit des dotations et compensations de l'Etat (33%).

Cette présentation conforme à la nomenclature comptable en vigueur peut cependant être retraitée pour identifier les recettes comptabilisées au titre de la fiscalité, mais qui sont en réalité constituées de versements de produits fiscaux encaissés au niveau national par l'état.

Ces recettes sont identifiées en vert dans le graphique ci-dessous. Elles représentent un tiers des recettes fiscales, elles sont sans lien direct avec l'économie insulaire et peuvent, pour leur évolution, être assimilées à des dotations.



Points-clé :

Une baisse globale des recettes réelles de fonctionnement de 17 M€ (soit -1,6%) par rapport aux réalisations consolidées 2017, essentiellement due à la baisse des recettes sectorielles.

Il s'agit de prévisions « prudentielles » qui seront revues au budget supplémentaire.

- **Baisse des recettes sectorielles : - 33,28 M€**

- La baisse globale résulte d'une réduction de 33,28 M€ des recettes sectorielles de fonctionnement dans les domaines transports (-24M€ au titre de l'excédent de l'OTC), environnement, culture, patrimoine, sports, sécurité, compensée partiellement par des hausses sur d'autres recettes
- Les recettes sectorielles comportent également les dotations du secteur social (financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), du rSa, de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et des hébergements des personnes âgées et handicapées) en hausse de 11,29%, de même que la taxe d'aménagement en hausse de 4,39%.

- **Hausse du produit de la fiscalité directe de 1,7 M€ /2017 : Cette hausse concerne**

- la Taxe foncière sur les propriétés bâties (revalorisation « mécanique » des bases fiscales) – les taux ont été révisés en application de l'ordonnance financière 2016-1561.
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (forte volatilité liée à la conjoncture)

- **Hausse de la fiscalité indirecte de 10,9M€ / 2017 : cette hausse concerne :**

- Les droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme (+1,75%)
- Les taxes liées aux véhicules (+1,41%)
- Les impôts et taxes liées à la production et à la consommation énergétique et industrielle (+2,29%)
- Les impôts et taxes liées aux activités de services (+2,3%, essentiellement pour les tabacs)
- Fiscalité provenant de la formation professionnelle (+2,28%)
- Prise en compte dans la fiscalité indirecte de la mesure portant attribution d'une quote-part de TVA en remplacement de la DGF perçue par l'ex CTC. (Variation de + 3% / 2017).

Mais, la demande de maintien de la DCT dans l'assiette transformée en quote-part de TVA dans le cadre des travaux préparatoires à la création de la collectivité de Corse, afin de rendre cette ressource dynamique à l'instar des dépenses auxquelles elle est affectée, n'a pas été acceptée. Le manque à gagner pour la Collectivité de Corse est estimé à 5.6 M€ pour 2018.

- **Stabilisation globale des dotations au niveau 2017 :**

- Les fonds de concours (Péréquation des DMTO, Péréquation sur la CVAE et fonds de solidarité des départements) sont globalement défavorables à la Collectivité de Corse mais le « déficit » s'atténue (+0,4M€ en 2018)
- La DGF des Département est stable : la contribution au redressement des comptes publics sera équivalente à 2017
- La DTC est figées à 186,999 M€, le fonds de soutien aux emprunts toxiques est également figé.

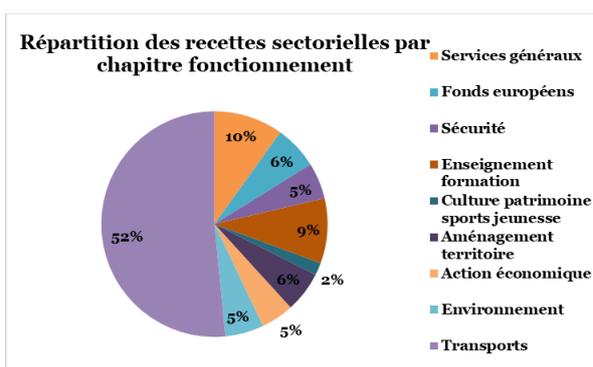
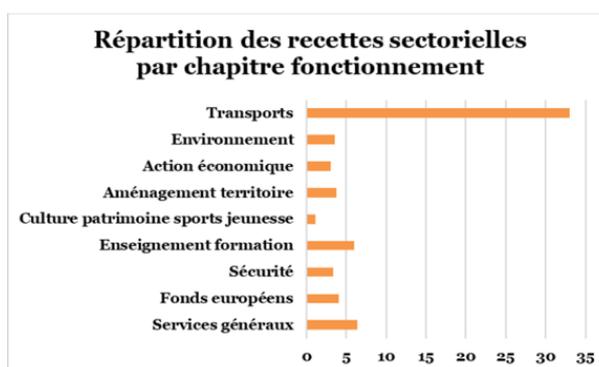
I.2 / Les recettes réelles d'investissement :

Elles s'élèvent à 208,15M€.

Elles représentent hors emprunt un volume de 91,418M€, soit 8 % des recettes totales. Elles se répartissent entre :

- les recettes non ventilées composées du FCTVA et de la DGE (27.41 M€)
- les recettes sectorielles relevant des chapitres ventilés (64.01 M€)

	Prévisions 2018
FCTVA (29%)	24,53 M€
Dotation Globale Equipement (9%)	2,88 M€
Autres recettes sectorielles Investissement (62%)	64 ,01 M€
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	91 417 808



Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres fonctionnels s'élèvent à 64,008 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

Elles représentent 73 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt et 6 % des recettes totales.

II / Les dépenses inscrites au Budget primitif 2018 :

Le montant prévisionnel des dépenses proposées pour 2018 est de 1,679 Mds € réparties à hauteur de 1,257 Mds€ en mouvements réels et 422,542 M€ en mouvements d'ordre.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	901,97 M€	354,85 M€	1 256,82 M€
<i>Dont ventilées</i>	859,81 M€	320,36 M€	1180,17 M€
<i>Dont non ventilées</i>	42,16 M€	34,5 M€	76,66 M€
Opérations d'ordre	158,52 M€	139,44 M€	297,96 M€
Virement de section	124,58 M€		124,58 M€
TOTAL	1 185,07 M€	494,30 M€	1 679,37 M€

Les dépenses réelles s'élèvent globalement à 1,257 Mds€ et représentent 75% des dépenses totales.

Elles relèvent majoritairement de la section de fonctionnement pour 72% avec un volume de 901,973 M€.

La section d'investissement représentant 28 % avec un volume de 354,855 M€.

II.1 : Les dépenses réelles de fonctionnement : 901,97 M€

Le passage obligé pour maintenir le niveau d'épargne passe par la maîtrise voire la baisse des charges de fonctionnement d'autant plus compliqué à atteindre du fait des décisions de gestion prises antérieurement à la fusion qui s'imposent mécaniquement à la cdc.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 901.97 M€ et sont prévues à la baisse. -2.51 % par rapport au montant voté sur l'année 2017, soit 925.22 M€ et une hausse de 1.49 % par rapport à la réalisation 2017 établie à 888.748 M€.

II.1.1 : Répartition par nature et évolutions de BP 2017 à BP 2018 et de crédits votés 2017 à BP 2018 :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement proposé s'élève à 901.97M€.

La comparaison établie sur la base des montants votés au titre de l'année 2017, soit 925.22M€ (BP+Bs+DM) met en évidence une baisse des crédits proposés à hauteur de 2.51%.

Au regard des réalisations comptabilisées au CDG 2017 à hauteur de 888.748 M€, une hausse de 1.49 % est enregistrée.

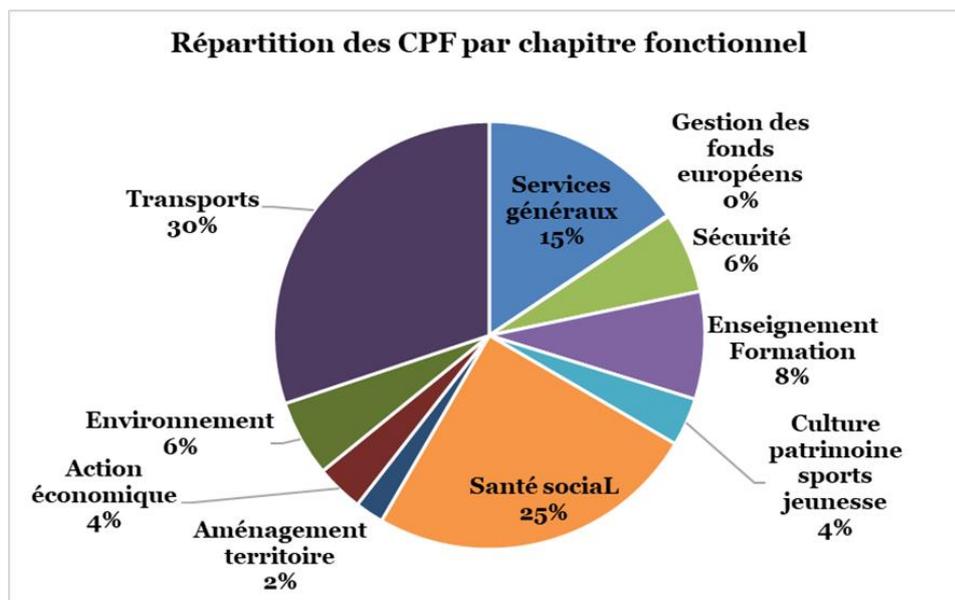
Comparaison somme des BP 2017 des 3 ex collectivités avec le BP 2018					Comparaison sommes des crédits 2017 votés par les 3 ex collectivités			
	Total BP 2017 retraité	BP 2018	Evolution en masse	Evolution en %	Total crédits votés 2017 retraité	BP 2018	Evolution en masse	Evolution en %
Charges à caractère gé	75,18	81,60	6,42	8,54%	91,53	81,60	-9,93	-10,85%
012 : Charges de personnel	192,29	207,21	14,92	7,76%	201,28	207,21	5,93	2,94%
014 : Atténuation de produit	10,17	13,26	3,09	30,38%	10,92	13,26	2,33	21,37%
016 : APA	46,83	48,37	1,54	3,29%	50,22	48,37	-1,84	-3,67%
017 : rSa	33,89	37,33	3,43	10,13%	37,39	37,33	-0,06	-0,17%
Autres charges de gestion c	471,92	484,90	12,98	2,75%	490,60	484,90	-5,70	-1,16%
586 : charges liées au élu	0,72	0,82	0,10	14,35%	0,72	0,82	0,10	14,35%
66 : Charges financières	27,52	28,40	0,88	3,20%	29,59	28,40	-1,19	-4,03%
7 : Charges exceptionnell	0,71	0,08	-0,63	-88,61%	1,84	0,08	-1,75	-95,62%
945	1,50		-1,50		11,13		-11,13	
Total dépenses réelles de fonctionnement	860,72	901,97	41,25	4,79%	925,22	901,97	-23,26	-2,51%

Les chiffres 2017 ont été consolidés et retraités au regard du changement de nomenclature comptable. Ce retraitement est important au titre notamment des dépenses de personnels relevant du secteur sociale, comptabilisées en M52 au sein des chapitres par nature 016 et 017 et comptabilisés en M57 dans le chapitre 012 « charges de personnel »

Ainsi les charges de personnel comptabilisées en 2017 se sont élevées pour les trois entités à 201.28 M€.

II.1.2 / Répartition fonctionnelle des dépenses ventilées :

Chapitres	Libellé	Montant en M€
930	Services généraux (15%)	133,10
9305	Gestion des fonds européens	1,00
931	Sécurité (6%)	52,18
932	Enseignement Formation (8%)	69,92
933	Culture patrimoine sport jeunesse (4%)	31,25
934	Santé social (25% avec APA et rSa)	112,69
9343	APA	55,49
9344	RSA / RMI	45,50
935	Aménagement territoire (2%)	18,48
936	Action économique (4%)	30,72
937	Environnement (6%)	49,59
938	Transports (30%)	259,08
	S/Total chapitres ventilées	858,99



Points clés :

- 95% des dépenses réelles de fonctionnement sont ventilées et donc destinées à financer des politiques publiques
- Comparées aux dépenses réalisées en 2017 (comptes de gestion consolidés), les dépenses réelles de fonctionnement totales proposées sont en évolution de +1,49%
- Selon l'axe fonctionnel, 30% des crédits sont consacrés à la compétence transport, qui intègre les crédits DCT intégralement reversés à l'office des transports de la Corse
- Selon l'analyse par « nature » 63% des crédits sont réservés aux aides aux tiers et au secteur social, APA et rSa inclus
- 23% des crédits concernent les charges de personnel, en hausse de 5,93 M€ par rapport aux crédits consolidés votés en 2017 (soit + 2,94%)

Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

Elles s'élèvent à 81,6 M€ et représentent 9% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles intègrent notamment 32,9 M€ au titre de la compétence « Transport ». Elles sont en augmentation de 6,4 M€, soit 8,54% par rapport à la somme des BP 2017 votés dans les 3 ex collectivités. **Par contre, elles accusent une baisse de près de 10M€, soit 10,8 % par rapport à la totalité des crédits votés en 2017.**

Les charges de personnel (Chapitre 012) :

Elles s'établissent à hauteur de 207,2 M€ et représentent 23% des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation constatée de BP à BP représente un volume de 14,9 M€, soit 7,7%. L'augmentation constatée entre la totalité des crédits votés par les 3 ex collectivités et le BP 2018 représente en volume de 5,9M€, soit 2,9%.

Cette augmentation de la masse salariale résulte principalement de l'application en année pleine des décisions prises par les ex-collectivités en matière de gestion des personnels et du GVT. Ces décisions prises en 2017 concernent principalement :

- Les recrutements, « stagiairisation », intégration de personnels opérés dans le courant de l'année 2017 dans les 3 collectivités,
- La déclinaison du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à l'ensemble des cadres d'emplois
- La revalorisation de certains régimes indemnitaires
- Des mesures sociales (mutuelles...)

La structure des effectifs de la Collectivité de Corse est la suivante :

La collectivité de Corse compte 4 144 agents titulaires, stagiaires, en CDI, ou sur emploi cabinet (hors emplois non titulaires) et répartis comme suit :

Catégorie hiérarchique	Nombre d'agents
Catégorie A	510
Catégorie B	701
Catégorie C	2933
Total collectivité de Corse	4144

Les chapitres globalisés dans le domaine social

Ces dépenses sont proposées à hauteur de 85 M€ et enregistrent ainsi une légère diminution par rapport aux montant votés en 2017.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Elles s'élèvent à 484,90M€ dont 187M€ sont affectés à l'Office des transports de la Corse. Elles représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement, soit 54 %. Leur montant est en augmentation de 12,98M€, soit +2,75 % de BP à BP et en diminution de 5.70M€, soit -1.16 % si l'on compare le total des crédits votés en 2017 par les 3 ex collectivités avec le BP 2018.

Les dotations de fonctionnement versées aux agences et offices génèrent une dépense d'un montant de 241.356 M€ qui représente 27 % des dépenses totales de fonctionnement et 50 % des autres charges de gestion courante. Ces dépenses sont stables.

Fonctionnel :

Elles se répartissent à hauteur de :

- 859 M€ de dépenses ventilées (+2,6 % par rapport au cdg)
- 43 M€ de non ventilées (-16,7 %) : Péréquation (7,5 M€), RCP (5,6 M€), charges financières (28,9 M€) et Gpes élus (0,82 M€)

II .2 / Les dépenses réelles d'investissement : 354,85 M€

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 354,855 M€ et sont réparties à hauteur de 320,355 M€, sur les chapitres ventilés destinés au financement des politiques publiques, soit 90 % du volume total.

Les dépenses non ventilées, spécialement dédiées au capital de la dette sont provisionnées à hauteur de 34,5 M€, soit 10 % des dépenses totales

II.2.1 Répartition par nature et évolutions de crédits réalisés 2017 à BP 2018

Les chiffres 2017 ont été consolidés. La comparaison des prévisions 2018 est faite par rapport aux réalisations 2017 (sachant que 370.6 M€ ont été ouverts aux BP primitifs 2017 cumulés pour les 3 entités et que 314 M€ ont été réalisés).

		Total executé 2017	BP 2018	Evolution en masse	Evolution en %
10	Dotations, fonds divers et reserves	3,520009		-3,520009	
20	Immobilisations incorporelles	5,25	10,65	5,40	102,90%
204	Subventions d'équipement versées	128,39	149,38	20,99	16,35%
21	Immobilisations corporelles	15,25	25,30	10,05	65,93%
23	Immobilisations en cours	127,51	128,24	0,73	0,57%
13	Subventions d'investissement	5,86		-5,86	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	26,09	34,50	8,41	32,21%
26	participations et créances rattachées	0,38		-0,38	-100,00%
27	Autres immobilisations financières	2,03	6,77	4,74	233,53%
45	Convention de mandats	0,02		-0,02	-100,00%
	Total	314,31	354,85	40,54	12,90%

Ainsi comparées aux dépenses réelles réalisées au compte de gestion qui s'élèvent à 314,807 €, le montant des dépenses réelles d'investissement 2018 augmente de 12,72 %, soit +40 M€. L'augmentation impacte principalement les dépenses ventilées destinées au financement des politiques publiques à hauteur de +36 M€.

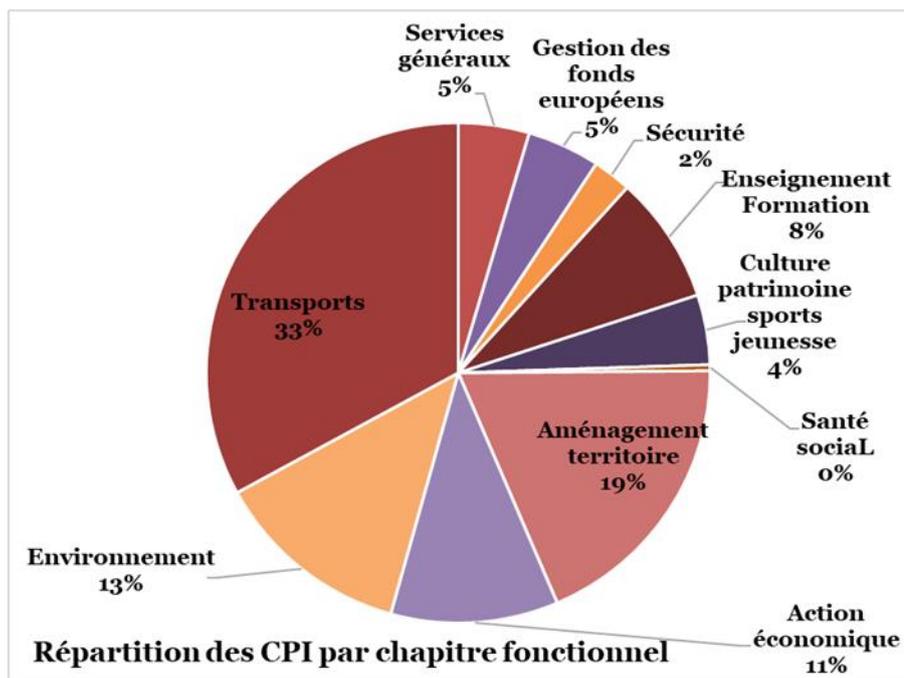
La répartition par nature de dépenses montre la priorité donnée aux opérations sous maîtrise d'ouvrage.

	BP 2018	Répartition
Maîtrise d'Ouvrage Directe	164,20	46,27%
Subventions d'équipement	94,11	26,52%
Subventions versées au titre de la subvention globale	15	4,23%
Subventions versées aux agences et offices	40,270	11,35%
Emprunts	34,5	9,72%
Autres	6,77	1,91%
Total	354,85	

II .2.2 / Répartition fonctionnelle des dépenses ventilées :

Chapitres	Libellé	Montant en M€
900	Services généraux	14,59
9005	Gestion des fonds européens	15,00
901	Sécurité	7,93
902	Enseignement Formation	26,43
903	Culture patrimoine sport jeunesse	14,47
904	Santé social	1,26
905	Aménagement territoire	59,91
906	Action économique	34,45
907	Environnement	40,78
908	Transports	105,54
	S/Total chapitres ventilées	320,35
923	Dette et autres opérations financières	34,50
	S/Total chapitres non ventilées	34,50
	Total dépenses fonctionnement	354,85

Le volume des dépenses ventilées arrêté à 320.355 M€ présente une augmentation de + 36 M€ par rapport à la réalisation 2017 et + 21,7 M€ par rapport à la moyenne réalisée 2014/2017 marquant la volonté de maintenir un haut niveau d'investissement au service du territoire et d'honorer les engagements en cours.



III / Les volumes des axes:

Ce budget permettra la mise en œuvre des politiques publiques déclinées selon quatre grands axes :

Axe 1 : Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants

Axe 2 : Transformer l'appareil productif de l'économie

Axe 3 : Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenables et équitables du développement

Axe 4 : Elever progressivement le niveau de richesses et de ressources territoriales

Axe 5 : Renforcer les solidarités humaines

Axe 6 : Accroître la compétence de l'administration

En investissement :

- **Près de 40 %** des crédits (124 M€) sont dédiés aux équipement structurants (Transports, réseau haut débit, politique de l'eau)
- **28 %** à l'aménagement du territoire (89 M€) : aides aux communes, comité de massif, politique environnementale, prévention incendies
- **15 %** (49 M€) prévus dans le domaine économique (agriculture, tourisme, développement économique, fonds européens)
- **13 %** soit 41 M€ destinés à l'enseignement la formation la culture le patrimoine le sport et la jeunesse

En fonctionnement (hors DCT) :

- **28 %** (186 M€) dédiés à la politique sociale
- **13 %** (89 M€) aménagement du territoire, environnement, prévention incendies (SIS)
- 11 % (73 M€) réservés à la compétence enseignement, formation professionnelle, langue corse, culture, patrimoine, sports
- 10 % (70 M€) hors DCT et 30 % des dépenses totales pour la politique des transports.

IV / les autorisations de programmes et d'engagement :

Les stocks consolidés au 31/12/2017 s'établissent à :

- 1 226,2 M€ en autorisations de programme (investissement = AP) dont 65 % dédiés aux opérations de maîtrise d'ouvrage directe
- 107,9 M€ en autorisations d'engagement (investissement = AE)

Les 3 ex collectivités avaient des pratiques différentes en matière de gestion pluriannuelle. Les propositions d'ouverture d'AP et d'AE au BP 2018 permettent en priorité de **généraliser la pluri annualité** pour tous les secteurs du budget, sauf pour les charges de personnel, la dette et les dépenses de fonctionnement dans le domaine social (AE partielles). Dans un second temps, les propositions d'ouverture d'AP et d'AE ont vocation à permettre **l'émergence de nouveaux projets**.

Ainsi, il est proposé d'ouvrir au BP 2018:

- Un volume d'AP nouvelles arrêté à 319 M€ ; un ratio théorique au 31/12/2018 de 3.8 ans amélioré par rapport au ratio constaté au CA 2017 (4.7).
- Un volume d'AE nouvelles à hauteur de 513 M€ permettant de projeter un ratio théorique au 31/12/2018 de 0.3, conforme à la norme admise.

V / L'emprunt

Eléments de synthèse	Au 31/01/2018	Au 31/12/2017
Dettes globales :	803 433 871.98 €	809 216 348.39 €
Taux moyen hors swap :	* 3.40 %	* 3.39 %
Taux moyen avec swap :	* 3.51 %	* 3.50 %
Durée résiduelle moyenne ⁽¹⁾ :	23.02 ans	16.56 ans
Durée de vie moyenne ⁽²⁾ :	12.57 ans	12.62 ans

Emprunt nouveau : 116,73M€, qui sera mobilisé autant que de besoin au rythme de l'exécution budgétaire. Il contribue à hauteur de 36% au financement des dépenses d'investissement

Le Budget Supplémentaire permettra d'ajuster ce montant selon **l'effectivité des réalisations** et au regard des excédents inscrits aux comptes administratifs des 3 ex collectivités (**42 M€**).

Dettes / Epargne brute	5.6
Dettes / Recettes réelles de Fonctionnement*	68.8%
Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement	2.6%
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	5.8%
Emprunt / Investissement hors dette	36,4 %
Emprunt / investissement dette nets de subventions	68,3 %

II

Approche politique : un budget qui poursuit et renforce l'action entreprise par la majorité territoriale depuis décembre 2015 :

Au plan politique, le premier budget de la collectivité de Corse reprend les axes stratégiques structurants définis lors des deux années de la précédente mandature.

Ces axes qui traduisent les **priorités fixées par la majorité territoriale** ont été redéfinis en leurs contours, pour intégrer les compétences portées par les départements :

- Place centrale de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, et rôle clé de la jeunesse dans la construction de la société corse d'aujourd'hui et de demain ;

- Maîtrise de nos secteurs stratégiques (eau, transports, énergie, déchets,...) ;
- Développement économique avec le riacquistu economicu è suciale et ses déclinaisons ;
- Construction d'une société de justice et de solidarité sociales avec la lutte contre la pauvreté et la précarité, et la définition d'une politique territoriale de santé (santé, sociale, et médico-sociale) à la hauteur des enjeux sociétaux qui s'imposent à la Corse ;
- Langue et culture corses (question linguistique et culturelle) et le lien des Corses à leur terre (question foncière) comme éléments fondateurs de notre identité collective, de notre existence en tant que peuple, et comme facteurs essentiels de cohésion sociale ;
- Action volontariste en faveur de l'intérieur et de la montagne, et renforcement de l'équité entre tous les territoires et citoyens de l'île ;
- Intégration du développement durable et de la transition énergétique dans toutes les politiques publiques : la Corse, île verte de Méditerranée ;
- Renforcement de la politique européenne, méditerranéenne, et internationale de la Corse et implication active des Corses de la diaspora dans le projet collectif mis en oeuvre ;

Cette action au quotidien, ces politiques d'ensemble, s'inscrivent dans notre combat démocratique pour la reconnaissance du peuple corse et de ses droits, pour l'obtention dans le cadre de la mandature en cours d'une autonomie de plein droit et de plein exercice, et dans notre volonté de construire avec l'Etat une solution politique globale, incluant la question des prisonniers politiques.

Au plan financier, ce budget réaffirme les choix de gestion portés par la majorité territoriale depuis 2015.

Le premier budget de la collectivité de Corse, :

- **prolonge la trajectoire de gestion vertueuse** initiée il y a deux ans mise en avant dans l'analyse du cabinet Klopfer et qui assure à la nouvelle collectivité de disposer de marges de manœuvre financières. **Il applique les principes** de rigueur, de précaution, de réalité et de transparence et d'équité ;
- **maintient le niveau d'épargne** qui conditionne les capacités à investir de la collectivité, permet de réduire le recours à l'emprunt et l'appel à la fiscalité, **à 145M€**, malgré la baisse des recettes de fonctionnement ;
- **maîtrise les dépenses de fonctionnement malgré les décisions antérieures subies à 1.5% d'évolution par rapport aux dépenses réalisées par les trois entités en 2017 ;**
- **prévoit un niveau d'investissement de 320 M€**, qui correspond à près de 22M€ de plus que la moyenne réalisée sur la période 2014/2017 par les trois ex entités ;
- **assure le financement des compétences obligatoires dévolues à la nouvelle collectivité** selon les règlements mis en place par les trois ex entités en attendant les futures harmonisations qui seront décidées l'Assemblée de Corse. Le BP 2018 **généralise la pluri annualité** pour tous les secteurs du budget, et prévoit l'ouverture de 859 M€ d'autorisations nouvelles.

Au plan de la méthode, le budget a été construit à travers des axes stratégiques déclinés en programmes. Cette lisibilité assure la **transparence** de l'action publique et **l'efficacité d'une**

démarche concertée. Chacun peut à travers cette présentation innovante retrouver et mesurer les volumes financiers consacrés aux priorités de l'action politique menée par la majorité territoriale.

III

Un budget ambitieux qui assure la continuité des opérations en cours et qui intègre une politique d'investissement volontaire au service de la construction d'une Corse émancipée, développée et solidaire.

Sur les 1,2 milliards de dépenses réelles prévues au budget, **950 millions d'euros sont dédiés au financement des politiques publiques.**

Le volume des dépenses ventilées marque la **volonté de maintenir un haut niveau d'investissement** au service du territoire et **d'honorer les engagements en cours**, marqueurs fondamentaux des choix portés par la majorité territoriale.

Les priorités données au budget 2018 :

382 M€, soit près de 33% des crédits sont dédiés aux équipements structurants (Transports, réseau haut débit, politique de l'eau),

Ces moyens financiers permettront globalement de **poursuivre la mise en œuvre des programmations** actées par l'ex-CTC dans le cadre du PPI 2017-2026 approuvé en avril 2017 ou engagées par les ex-CD2A et CD2B dans les domaines infrastructures et de transports et notamment :

- Poursuite d'opérations engagées telles que : déviation de Prupia, voie nouvelle Bastia-Furiani, boulevard urbain sud de Porti Vechju, route des Sanguinaires et route de Capo par Saint Antoine à Aiacciu, études ferroviaires relatives au prolongement de la voie en plaine orientale et à la CCVU,
- Démarrage d'opérations telles que : requalification de la rocade d'Aiacciu, aménagement de la traverse de Peri, rénovation du tunnel routier de Bastia, aménagement de sécurité à Funtanone de Vignale, aménagement de la RD 81 entre le Listinonu et San Bastianu, déviation de Figari, rétablissement de la RD 80 au droit du pont provisoire d'Olmata di Capi Corsu, reconstruction du quai IV du port de Bonifaziu, réfection et mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari, travaux d'extension des parkings aviation générale et d'affaire de l'aéroport de Calvi.

Les crédits mis en place vont également permettre de réaliser les travaux de maintenance/gros entretien nécessaires de façon récurrente à la **conservation du réseau routier.**

Un travail de fond est en cours pour actualiser, en concertation avec les collectivités et les acteurs concernés, la PPI (investissement), ainsi que pour définir un cadre normé, équitable, et efficace, concernant les opérations d'entretien du réseau routier, ce qui rompra avec certaines habitudes anciennes.

Au niveau des bâtiments, le budget permet de poursuivre la mise en œuvre de la totalité des opérations engagées par les trois ex-collectivités, telles que : désamiantage et de démolition sur le site Montlaur de Bonifaziu, construction de la maison des services de la CdC à Sartè, construction de bâtiments techniques à Campile, Ulmetu, Olmi-Capella et Sotta.

Le budget prévoit les crédits permettant **de financer la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire de l'île hors des agglomérations de Bastia et Ajaccio.**

Grâce à un important travail d'ingénierie mené par nos services, la direction du Numérique placée sous l'autorité d' Eric Ferrari, et celle des ressources, et à la qualité du dialogue entretenue avec l'Etat et ses services sur ce point, ainsi qu'avec la mission Très Haut débit, nous avons pu mobiliser des crédits en passe d'être perdus, en provenance de différents fonds, à concurrence de 52 M€.

La procédure de conclusion du contrat de DSP à cet égard avait en effet été abandonnée lors de la mandature 2010-2015.

La relance de cette procédure a été une priorité initiée dès notre première mandature, priorité dans laquelle je me suis personnellement investi, conformément aux prérogatives conférées par les textes au Président du Conseil exécutif.

Sa finalisation, à très bref délai, devrait permettre d'obtenir des engagements contractuels de qualité au profit de tous les Corses et de tous les territoires en matière d'accès rapide au très haut débit, ainsi que l'engagement d'un chantier important, à propos duquel nous avons tenu à prévoir des clauses fortes relatives à l'emploi local, à la formation, et aux retombées directes et indirectes pour le tissu économique et social insulaire.

Parallèlement, nous avons positionné la Corse comme territoire pilote en matière d'accès à la téléphonie 4G, et le Gouvernement, par la voix du Ministre Jacques Mézard, a confirmé que notre île serait retenue dans le cadre de ce programme.

La Collectivité de Corse met par ailleurs en œuvre le **réseau très haut débit des 46 lycées et collèges de Corse**. Ce réseau fournit à chaque établissement un raccordement très haut débit via le réseau national de la recherche RENATER.

Concernant **la maîtrise de l'eau**, le Plan Stratégique d'Aménagement « ACQUA NOSTRA 2050 » a débuté par, un inventaire des ressources, l'évaluation des besoins actuels et futurs et la définition des objectifs opérationnels ; il va continuer avec une consultation des partenaires et la définition précise des ouvrages à mettre en œuvre à l'horizon 2050. L'étape suivante de ce plan consistera à faire un bilan des diverses consultations et une présentation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) à la Collectivité de Corse pour un vote à l'Assemblée d'ici fin 2018.

Sous maîtrise d'ouvrage OEHC, 7,35 M€ de travaux devraient être engagés, essentiellement dans le domaine de la densification des réseaux d'eau brute et la mise à niveau des ouvrages de la concession.

A ce titre, il est notamment envisagé de procéder à la réhabilitation des stations de pompage de VERGAJOLA en PLAINE ORIENTALE et du LANCONI au nord de BASTIA, d'engager des études et des investigations préliminaires à la mise en sécurité des barrages de PADULA dans le NEBBIU, et en PLAINE ORIENTALE, de l'ALISGANI et d'ALZITONE.

Enfin, d'importantes opérations de déplacement et de remplacement de canalisations seront réalisées, dans le but d'améliorer les rendements.

188 M€, soit près de 16% des crédits ont destinés à financer les politiques sociales en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'aide aux familles et aux enfants.

Les programmes liés à l'insertion et à la lutte contre la précarité constituent le second poste de ces dépenses avec près de 48M€ inscrits au budget.

Il s'agit non seulement de répondre aux missions confiées par le Code de l'action sociale et des familles mais également de **mener de façon volontaire des actions en faveur du développement social, de la promotion de la santé et de la prévention**. L'organisation de la nouvelle collectivité devra **favoriser une action sociale de proximité et intégrer une forte dimension territoriale**.

L'ambition de construire une **politique d'intervention, garante d'équité sur l'ensemble du territoire** s'appuie sur un **travail d'harmonisation des politiques** devant également porter le projet de redéfinition des règlements intérieurs d'intervention.

Les politiques développées par la majorité territoriale dans ces programmes relèvent de l'affirmation d'une volonté **d'accompagnement des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion, dans une logique de parcours, afin de favoriser leur accès aux droits**.

La Collectivité de Corse a été confirmée par la loi NOTRE (à l'instar des autres départements) **chef de file territorial des politiques de l'âge et du handicap**.

La Corse est confrontée au vieillissement de sa population. L'INSEE évalue au 1er janvier 2018 la part des personnes âgées de plus de 60 ans par rapport à la population totale à 30%. Les projections à 2040 portent cette part à 40% nous plaçant ainsi comme la plus âgée des régions de France.

Il s'agit là d'un **enjeu majeur de société** auquel notre Collectivité doit faire face, conformément à son rôle de chef de file de l'action publique corse.

Les défis sont nombreux et spécifiques, ils concerneront, outre **la santé et la prise en charge de la dépendance, le logement, les transports, l'animation, les services et la sécurité**.

Les effets financiers qui en résulteront seront importants compte tenu de l'accroissement de l'effet ciseau résultant de l'augmentation de la demande de prestations et de la diminution des dotations spécifiques.

Afin de maîtriser ce phénomène, il convient non seulement de **définir une stratégie globale à mettre en œuvre dans le cadre d'un schéma gérontologique et du handicap**, lequel devra

intégrer l'ensemble des problématiques du maintien à domicile et de l'accueil en établissement, mais aussi anticiper les impacts du vieillissement de la population en développant une politique active de la prévention de la dépendance et de la prise en charge du handicap.

Le budget 2018 acte également le financement à hauteur de 0.3M€ de la création d'un **SAMSAH autisme de 20 places** (10 en 2a et 10 en 2B) suite à l'appel à projet conjoint avec l'ARS. Le SAMSAH, en permettant le maintien à domicile, constitue une réelle alternative à l'obligation d'admission en institution.

178M€ soit plus de 15 % des crédits sont consacrés à l'environnement, l'aménagement et la cohésion des territoires.

- **L'aide aux communes constitue le premier poste avec près de 54,5M€ de dépenses prévues ;**
- 54M€ sont également consacrés à la lutte contre les incendies ;
- 46,6M€ sont dédiés aux dépenses en faveur de l'environnement ;
- Plus de 10M€ sont consacrés à l'habitat et au logement ;
- Les mesures consacrées au foncier, à l'urbanisme, et au développement rural et territorial s'élèvent à 12,5M€.

Au titre du **comité de massif**, 10.5M€ de crédits seront utilisables au titre des AP affectées en 2017 et des AP nouvelles proposées au budget 2018 qui s'élèvent à 7M€.

Aménager, développer et préserver les territoires de l'île tout en améliorant la vie quotidienne de celles et ceux qui y vivent, tels sont les **enjeux** auxquels notre Collectivité s'efforce de répondre à travers ce budget par la mise en œuvre de politiques publiques qui s'inscrivent dans une **dynamique de développement équilibré, solidaire et durable**. Ces politiques visent à :

Accroître l'attractivité de nos territoires par un soutien à l'effort d'équipement des communes et groupements de communes

La Collectivité de Corse va continuer à **soutenir les communes et groupements de communes dans leurs projets d'investissement** à hauteur de 54,4M€, mais en **privilegiant les équipements structurants et en garantissant un équilibre territorial entre pôles urbains et ruraux** et en établissant un nouveau mode de relation entre les territoires dans une approche innovante de l'action publique devant déboucher sur des **contractualisations concertées**.

Des propositions concrètes seront présentées, dès cette année 2018, et après consultation des collectivités concernées et de leurs représentants, à l'Assemblée de Corse pour faire évoluer les dispositifs et les rendre plus performants : nouveau règlement des aides, fonds de territorialisation aux lieu et place du discrétionnaire et mal nommé « Fonds de développement » mis en place dans la mandature 2010-2015, appel à projet pour la constitution d'un fonds de soutien aux communes avec un budget dédié, etc...

De même, la Collectivité de Corse aura à redéployer son action sur les territoires (projet des « *Case territoriale* » ; redéfinition et redistribution de certaines politiques publiques) et à renforcer le soutien en ingénierie apporté aux communes et intercommunalités.

C'est la question majeure de la territorialisation de l'action publique.

Préserver et valoriser les territoires (10,6M€)

Pour développer sa **politique de préservation**, notre Collectivité peut s'appuyer sur un ensemble de compétences allant de la préservation des incendies à l'acquisition et la gestion d'espaces naturels sensibles en passant par la mise en œuvre d'une politique de développement maîtrisé des activités de pleine nature.

- La prévention des incendies : (3,9M€) : notre Collectivité est le pilier essentiel de la politique préconisée en matière de **création et surtout d'entretien des équipements destinés à la lutte contre les incendies**. Cet effort va se poursuivre avec une réflexion sur l'élaboration d'un **plan de reconquête des espaces embroussaillés et la mise en œuvre d'une politique d'animation DFCL. L'harmonisation des pratiques et des modalités d'intervention, notamment concernant les forestiers sapeurs, est un chantier prioritaire, à mener en concertation avec les personnels concernés et les bénéficiaires directs ou indirects de leurs interventions (communes, intercommunalités, agriculteurs)**.
- **La lutte contre les incendies**: au-delà de sa participation financière au budget des deux SIS (44,4M€) qui doit donner lieu à l'établissement d'une convention pluriannuelle permettant une meilleure visibilité de leur action et de notre intervention, la CDC soutient leur **effort d'équipement** à hauteur de 3,5M€. Une réflexion de fond est entamée, à laquelle est associée la Chambre des territoires. La mutualisation mise en œuvre par les Présidents Armanet et Poli et les Directeurs des Sis 2A et Sis 2B, la création rapide et concertée de l'EPIDIS, le dialogue social avec les personnels des SIS, le positionnement de la Corse comme un territoire-ressource à l'échelle euro-méditerranéenne en matière de lutte contre les feux de forêt et de sécurité civile (création d'une task force en la matière, implantation d'une base et de moyens aériens pérennes à cet effet) sont des chantiers majeurs auxquels nous nous consacrerons avec détermination, avec des propositions fortes. Nous aurons l'occasion de les présenter publiquement très prochainement.
- La gestion des espaces naturels sensibles et de pleine nature (3,2M€) : c'est dans le cadre de compétences héritées des départements que notre Collectivité mettra en œuvre différentes actions visant à **protéger, à aménager et valoriser les sites naturels et espaces de pleine nature** permettant notamment de répondre à la demande croissante en terme de tourisme nature avec la **mise en réseau des sites labellisés et le développement maîtrisé des sports de pleine nature**.

Améliorer le cadre de vie par une politique volontariste en matière d'habitat-logement (9M€)

Notre Collectivité est amenée à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre d'une politique de l'habitat et du logement fondée sur un **aménagement solidaire et équilibré du territoire**

et une action en faveur de **l'intégration des populations les plus défavorisées**. Son action s'articulera notamment autour de trois axes stratégiques :

- Le développement d'une offre locative nouvelle en **intervenant sur les acquisitions foncières génératrices d'opération d'habitat**, sur les programmes d'habitat mixte nouveaux et sur l'optimisation du parc de logements existants. Il s'agira notamment d'aider financièrement et techniquement les communes à porter des opérations de construction de logements destinés aux primo-accédants résidents de la commune. Le statut de résident étant pour l'heure bloqué juridiquement au niveau global (statut de résident « par le haut »), ce nouveau dispositif permettra de mettre en œuvre une politique d'accession à la propriété et de lutte contre la spéculation par capillarité, à l'échelle des communes, et dans un cadre juridique incontestable : un statut de résident « par le bas ».
- **L'amélioration de l'habitat** : en aidant les propriétaires occupants à améliorer ou adapter leur logement et en réhabilitant des logements dans le cadre de marchés contractualisés.
- **La lutte contre l'exclusion par le logement** en privilégiant la lutte contre la précarité énergétique et l'accompagnement des personnes vers l'accès et le maintien dans un logement.

114M€ soit près de 10% des crédits sont portés au budget au titre de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la langue Corse, de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse

Près de 27 M€ consacrés de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la langue Corse

Face à l'évolution permanente des compétences, des métiers et des organisations, l'éducation et la formation constituent des leviers essentiels à l'élévation des niveaux de qualification et à l'insertion professionnelle. Elles doivent répondre à court terme aux besoins et aux attentes des individus, mais aussi venir renforcer la stratégie de notre Collectivité en matière de développement des territoires. Elles constituent donc un enjeu majeur de performance économique et sociale.

Le budget proposé dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et la langue corse permettra d'accompagner la mise en œuvre des politiques de la Collectivité de Corse en s'appuyant notamment sur le CPRDFOP (le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle en Corse) et le schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI), approuvés par notre Assemblée en octobre 2017, mais aussi le Pianu 2020.

Le budget permettra non seulement **d'assumer le financement de nos compétences obligatoires**, mais aussi d'anticiper, d'innover et de préparer l'avenir notamment en accompagnant les différentes réformes en cours.

Son exécution se fera également dans un contexte de transversalité permettant d'optimiser nos dépenses et de maîtriser la vision globale des interventions réalisées dans un souci d'efficacité.

L'action 2018 en faveur de **langue Corse** est structurée autour de **deux grands domaines d'intervention : Éducation/Formation et Diffusion/Société**. Elle doit permettre d'atteindre les objectifs clairement affichés par la majorité territoriale :

- **L'amélioration et la normalisation de la pratique linguistique dans la société** notamment en développant et généralisant les dispositifs d'apprentissage par immersion. Un appel à projets « Case di a Lingua » sera proposé par territoire pertinent.
- **L'accroissement de la présence de langue corse dans la société**, notamment avec la mise en place d'un accompagnement pour les collectivités publiques. Les crédits inscrits au budget 2018 doivent permettre la **planification d'actions d'envergure** de plusieurs formes : une grande campagne de communication sur la thématique de « a lingua di tutti, a lingua per tutti » ; une nouvelle charte « u pattu lingua corsa » ; toutes les actions déjà engagées et reconduites annuellement comme « A Festa di a Lingua » ; « Linguimondi » ; les divers prix (livres ; poésie ; Andria Fazi ; etc.). La promotion de la langue corse dans le domaine de la petite-enfance avec la mise en place d'un appel projets pour les crèches sur le modèle de la Festa di a lingua.
- **La diffusion de la langue dans le domaine de la petite-enfance** : Après avoir engagé une **campagne de communication spécifique « Primi passi »** en direction des jeunes parents sur les bienfaits du bain linguistique, la politique de la Collectivité de Corse dans ce domaine s'est prolongée auprès des professionnels avec **l'élaboration et la réalisation d'un guide des bonnes pratiques et d'outils pédagogiques « O Chjù »** pour la mise en œuvre du bain linguistique dans les crèches. Aujourd'hui cette politique doit s'amplifier en **proposant un plan de formation langue corse de toutes les crèches de l'île** avec le concours des « brigades linguistiques » En outre sera menée une **réflexion sur un dispositif et une campagne de labellisation (« bilinguisme » ou « immersion »)** sur l'ensemble des structures d'accueil des enfants de 0 à 4 ans, de l'île.

Là comme dans d'autres domaines, c'est une stratégie prudentielle en termes budgétaires qui a été mise en œuvre au plan budgétaire, en augmentant les actions projetées tout en reliant les prévisions budgétaires au réalisé des années précédentes.

En fonction de la capacité des porteurs de projet à consommer les crédits inscrits au BP, il sera possible de majorer les crédits de paiement disponibles pour l'exercice 2018 à l'occasion du budget supplémentaire.

Près de 36M€ dédiés à la culture, au patrimoine, au sport et de la jeunesse de Corse

Dans les domaines de la culture et du patrimoine, le budget 2018 répond d'abord à l'exigence de continuité : la mise en œuvre des actions et des politiques initiées par les trois anciennes collectivités sera assurée.

Les choix budgétaires faits en la matière visent également à **réaffirmer que l'égalité d'accès à la culture est un droit fondamental** et qu'il appartient à l'ensemble des collectivités de le garantir. La collectivité de Corse entend notamment **développer l'offre culturelle en veillant à ce que les initiatives s'intègrent dans une logique territoriale de mise en réseau et d'innovation**. Près de 0,5M€ seront consacrés au projet scientifique et culturel du musée de la Corse

Concernant le patrimoine, le budget permettra de répondre à nos engagements, mais aussi **d'amorcer une vision renouvelée du patrimoine à travers d'ambitieux projets de recherche, de restauration et de mise en valeur** comme la réhabilitation des tours littorales ou la valorisation du site antique d'Aleria et favoriser l'ouverture **des itinéraires culturels et touristiques**. Il permettra d'assurer le lancement du projet de coopération transfrontalière GRITACCESS sur 3 ans.

Pour le sport et la jeunesse, le budget 2018 pose les bases de politiques renouvelées. Dans le domaine de la jeunesse, la priorité sera portée sur la co-construction avec la jeunesse et l'adoption par l'Assemblée de Corse du « **Pattu ghjuvnetù** » qui est un dossier essentiel de la mandature.

Un montant d'amorçage de 0.8M€ a d'ores et déjà été porté au BP, et sera susceptible d'être abondé en fonction des projets qui seront validés dans le cadre des consultations en cours (questionnaire dans les établissements, caffè citatini, etc...).

Le « Pattu » a pour objectif de répondre de manière globale à l'ensemble des préoccupations des jeunes en termes de formation et d'insertion professionnelle, de santé, de logement, d'accès à la culture et aux loisirs et à réaffirmer le rôle majeur de la jeunesse corse dans la construction de la société insulaire d'aujourd'hui et de demain.

Dans le domaine du sport, qui est également un enjeu essentiel, l'année 2018 doit être considérée comme une année de transition préparant la co-construction avec les acteurs et la mise en œuvre d'une véritable politique sportive : émergence d'un modèle économique pour le sport professionnel et de haut niveau, renforcement du CESCJC, nouveau règlement des aides, financement des infrastructures sportives dans le cadre de la politique globale d'aménagement du territoire, etc...

78,5M€ soit près de 7 % sont dédiés au financement de mesures en faveur de l'économie, de l'agriculture, du tourisme.

Le Riacquistu Economicu è Suciiale est un processus qui se décline de façon opérationnelle dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.

Près de 20M€ sont inscrits au titre des actions économiques directes, aides à l'investissement, à la création d'entreprise ou à l'emploi qui seront déclinées dans le budget 2018 via des **dispositifs innovants** comme des montages d'ingénierie financière adossée à des fonds européens qui joueront un rôle **d'effet de levier** sur les volumes financiers engagés.

Plus de 11,5M€ seront consacrés à l'action tourisme. L'objectif principal poursuivi est **la transformation vertueuse du territoire en destination touristique durable** par un processus de transition écologique, numérique et réglementaire impactant de manière profonde l'industrie touristique insulaire.

Le propos consiste à franchir une nouvelle étape dans le développement **d'un tourisme corse créateur de valeurs** fondé sur 3 piliers :

- **La conciliation d'une croissance touristique et de la protection de la ressource dans un territoire fragile ;**
- **Le positionnement différencié de la destination Corse dans son environnement concurrentiel en tant que destination préservée, en tant qu' « île verte » en Méditerranée ;**
- **L'augmentation des retombées économiques et sociales du tourisme** tout en refusant les pressions d'un tourisme de masse ce qui suppose de maximiser la valeur ajoutée produite sur le territoire.

Près de 27M€ sont consacrés au budget à la politique agricole de la collectivité. Sur l'exercice 2018, les crédits inscrits doivent permettre d'une part de porter le PDRC sur une trajectoire **d'accélération des consommations** des crédits par rapport aux opérations engagées, et d'autre part d'amorcer d'éventuelles opérations de redéploiement de crédits inter programmes en fonction des orientations de la politique agricole portées par la majorité territoriale. Une demande sera formulée à l'Etat afin que le **transfert de compétences en matière d'instruction et de paiement des aides du 1er pilier s'opère en faveur de l'Office** conformément à la loi de 2002 et dans un souci de mise en cohérence des politiques publiques à destination de l'agriculture. **Il s'agit de promouvoir un système agricole productif.**

Dans le domaine énergétique, la construction de l'autonomie de la Corse, dans le cadre de la transition énergétique et du développement durable, reste un objectif stratégique majeur.

Viser l'autonomie énergétique de la Corse à horizon 2050 impose, au-delà des mesures dédiées à la rénovation des bâtiments et au développement des EnR, de **réduire également la consommation dans le secteur des transports qui représente 43% de la consommation globale.** Il faut bien reconnaître que si des efforts ont été faits en matière de planification (locale et territoriale) la réduction des consommations est extrêmement marginale. Pourtant la PPE vise prioritairement ce secteur très consommateur de produits fossiles.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) prévue par les textes en 2018, nous allons intensifier le rythme des réalisations concrètes après une phase de préparation et de test d'un certain nombre de dispositifs.

Cette transition vers une production entièrement décarbonnée à 2050 passe par la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures majeures visant à garantir aux Corses d'une part la sécurité d'approvisionnement en électricité et d'autre part dans le même temps l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité ainsi que le soutien aux énergies renouvelables.

Nous avons noué des partenariats avec l'ADEME au titre du Contrat de Projets Etat Région CTC/ADEME et avec EDF pour plus de 6 M€ en 2018 auquel nous associons la même somme en crédits FEDER.

Premier axe (qui ne nécessite pas d'intervention budgétaire mais qui constitue un enjeu majeur en 2018): assurer la réalisation des investissements indispensables à la sécurité d'approvisionnement en électricité : le projet Cyrnée.

A ce jour la phase de dialogue concurrentiel est donc en cours avec les 3 candidats restant en lice pour la réalisation du schéma gazier ; j'ai rappelé, notamment à l'occasion de la visite de

Nicolas Hulot, le consensus très large en Corse réuni autour de l'abandon du fioul et l'utilisation du gaz naturel pour alimenter les 2 centrales.

Nous maintenons, dans cette période décisive, un haut niveau de vigilance car les décisions finales ne devraient plus tarder. Un cadre conventionnel permettant l'intervention du GIRTEC est en cours d'élaboration pour traiter les questions foncières.

Mais pour nous, le gaz reste une énergie fossile et donc nous ne l'envisageons que comme une solution de transition vers le tout EnR à 2050.

Ce tout EnR passe d'abord par une politique extrêmement volontariste de sobriété énergétique en particulier dans le bâtiment et les transports.

Deuxième axe : l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité notamment dans le bâtiment.

Sur la période 2016-2023, la PPE programme le lancement d'un vaste plan de rénovation du bâti de 960 millions d'euros (reversement via la CSPE, mécanisme de péréquation tarifaire, donc hors budget de la CdC) pour 3000 logements par an. Il s'agit là d'un véritable plan de relance pour le secteur du bâtiment, et le campus des métiers sur la transition énergétique, dont la validation a été actée en 2017, permettra d'accompagner les besoins en formation et en ressources humaines.

Sur ces 3000 logements, 1500 sont des logements individuels (dont 500 dans le rural) et sont concernés par le programme ORELI et 1500 sont des habitations collectives et le secteur tertiaire.

L'opération ORELI est en phase finale de test en 2018. Nous apportons, notamment aux ménages à revenus modestes qui représentent 50% des opérations sélectionnées, près de 18 500 € (prime ORELI CdC 15 000 € + la part CdC de l'aide AGIR PLUS (partenariat CdC/EDF) 3 500 €). Ce dispositif mis en place par l'AUE, unique à notre connaissance, permet :

- de soulager les ménages de la gestion des aspects techniques (quelles solutions de rénovation choisir, quels systèmes de production d'énergie ?)
- de gérer pour son compte les demandes d'aides publiques (ANAH, EDF, crédit d'impôts...)
- aux ménages de faire des économies très substantielles (à titre d'exemple un ménagemodeste peut voir sa facture d'énergie passer de 2 500 € à 500 euros !!!)

Nous aurons l'occasion de présenter un rapport d'information détaillé sur ce programme très prochainement.

En dehors des particuliers, nous avons d'ores et déjà lancé des appels à projets destinés aux bailleurs sociaux pour près de 250 logements, notamment grâce aux aides FEDER et nous visons plus de 600 logements réhabilités niveau BBC (Bâtiment Basse consommation) avant 2020.

Troisième axe : la PPE en cours de révision prévoira un plan de massification des EnR inédit.

Nous avons dépassé le seuil de 30% d'EnR intermittentes pour atteindre, en avance, les 35% fixés dans la PPE. L'objectif fixé dorénavant est de 45 %. Pour l'atteindre nous allons soutenir toutes les solutions de stockage : batteries conventionnelles, STEP...

Nous avons largement dépassé les objectifs fixés dans la PPE dans le domaine du photovoltaïque notamment avec stockage : la révision permettra de fixer des objectifs encore plus ambitieux.

Nous avons lancé un plan de relance de la filière bois énergie pour soutenir la réalisation de nouvelles chaufferies. Le chantier du réseau de Corti dont nous avons doublé la puissance bois est en cours et nous ambitionnons d'implanter de nouveaux réseaux avant 2020.

Nous allons au second semestre lancer un appel à projet dans le domaine de la petite hydro-électricité, dans le respect absolu de la continuité écologique.

Au-delà de ces quelques exemples dans les domaines du bois et de l'eau qui constituent des marqueurs historiques, nous allons diversifier les sources de production d'EnR notamment la filière éolienne, la filière solaire thermique, la géothermie et l'hydromaréthermie (dont nous venons d'inaugurer la première installation à Portigliolu).

Nous sommes également engagés dans un vaste plan de rénovation du parc d'éclairage public qui représente un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse. Il représente **30 à 50% de la facture électrique communale** et constitue une des premières sources de nuisances lumineuses.

Le diagnostic territorial réalisé par l'AUE en 2015 précise les enjeux de ce secteur. Il est ainsi estimé un total de plus de 60 000 points lumineux. Cela équivaut à la consommation d'électricité de la Ville de Corti.

La facture énergétique de l'éclairage public est ainsi estimée à **4,5 M€/an**.

L'appel à projets lancé par l'AUE a suscité un fort engouement auprès des communes et a permis de sélectionner de nombreux projets pour 10 M€ de travaux qui seront financés via un redéploiement des crédits FEDER.

Enfin, près de 18 M€ sont consacrés aux mesures de **coopérations décentralisées** et aux avances opérées par la collectivité en tant qu'autorité de gestion des programmes européens (**Feder et FSE**). Le volume des crédits a été dimensionné pour permettre l'accompagnement de l'ensemble des projets identifiés par les services instructeurs.

IV

Un budget responsable et sincère, garant des intérêts matériels et moraux du peuple Corse et de l'équité des territoires, et construit sans obérer les choix futurs, pour laisser toute sa place à l'expression citoyenne et à la co-construction avec les partenaires de la Collectivité de Corse

La démarche entreprise s'inscrit au-delà d'une mandature politique. Elle dépasse largement les choix de ce premier document budgétaire tant en termes d'objectifs que de plans d'actions.

Une fusion de collectivités passe par le temps du diagnostic qui doit être mené le plus largement et le plus finement possible pour que tous les moyens puissent être actionnés et tous les scénarios identifiés ou inventés dans **un cadre rationnel, responsable et réaliste.**

La construction en cours doit nécessairement se faire de manière **concertée** avec les autres collectivités publiques, mais aussi en impliquant pleinement les acteurs de la société civile et l'ensemble des citoyens de cette île pour projeter réellement la Corse dans une **démarche de prospérité économique, de solidarité sociale et de cohésion territoriale et culturelle.**

Elle devra **répondre de façon rationnelle et efficace aux besoins urgents exprimés par le peuple Corse** tout en s'inscrivant dans les orientations de long terme, choisies par le suffrage universel et qui façonnent le projet politique de la majorité territoriale.

La conception du budget s'inscrit dans une méthode « phasée » retenue par l'Exécutif pour mener à bien le projet politique de la majorité territoriale en s'appuyant sur la jeune administration :

- **Assurer la continuité de manière responsable et ambitieuse** dans le premier budget de la Collectivité de Corse,
- **Mener les diagnostics** nécessaires pour identifier les ressources, les marges mais également les faiblesses et les moyens à renforcer ou à acquérir pour réussir la transformation voulue par le peuple Corse ;
- **Construire une Administration moderne et innovante, à la hauteur des défis et enjeux qui se posent à la Corse du XXIème siècle, dans un monde en pleine mutation ;**
- **Décliner le projet politique à travers une programmation technique financière innovante, maîtrisée, réaliste, aux effets mesurables** (évaluation des politiques publiques) ;
- Créer un **modèle innovant** en termes de gestion, d'allocation de ressources, de solidarité entre les citoyens et les territoires.